



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU LUNDI 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BAFFOY, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, ROULLET, SABY et SONATORE et MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, CIRET, DAVIAUD, DELMAS, GAURAT, GIRARD et MATIGNON.

**Avaient donné pouvoir :** Mme BARAO-FERREIRA à M. DAVIAUD, M. BEAUVALLET à M. BERCHER, Mme DELAVEAU à M. CATINAT, M. DELMOND à M. GIRARD, M. GUERIN à M. DELMAS, M. JOUSSON à M. CIRET, M. LAROCHE à Mme ROULLET et M. SENET à M. MATIGNON.

**Etaient absents ou excusés :** Mmes BECHU, BERTHELOT Christine, BERTHELOT Isabelle, DAUVILLIERS, PIEDFERRE, QUEMENER et MM. BEVILLARD et POINCLOUX.

**Secrétaire de séance :** M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	17
Pouvoirs :	8
Absents et/ou excusés :	8
Votants :	25
Quorum :	17

### **CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 10 AVRIL 2025.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **ATTRIBUTION CONCESSIONS FUNERAIRES**

- FAMILLE PIAU-DENIAU (N° 25-112 DU 3 AVRIL 2025).
- FAMILLE BUFFETEAU-MANACH (N° 25-151 DU 12 MAI 2025).
- FAMILLE FISCHER-DJIMBONG (N° 25-152 DU 12 MAI 2025).

#### **RENOUVELLEMENT CONCESSIONS FUNERAIRES**

- FAMILLE BAILLY-POIVET (N° 25-109 DU 3 AVRIL 2025).

- FAMILLE MERCIER-TOUCHARD (N° 25-110 DU 3 AVRIL 2025).
- FAMILLE MICHELIN-SEGINGER (N° 25-111 DU 3 AVRIL 2025).
- FAMILLE GONTARD-LUSSON (N° 25-113 DU 3 AVRIL 2025).
- PARTISOTTI GASTON (N° 25-150 DU 9 MAI 2025).

#### CONTRAT

- PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE FEUX DE LOIRE POUR L'INSTALLATION D'UN FEU D'ARTIFICE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2025 (N° 25-144 DU 7 MAI 2025).

#### MARCHES

- AVENANT N° 1 AU MARCHÉ N° 23P12T – TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS, STATIONNEMENTS, VOIRIES, CREATION D'UNE LIAISON DOUCE, AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DU PARQUET A MALESHERBES – LOT N° 3 : ESPACES VERTS (N° 25-142 DU 6 MAI 2025).
- ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N° 25P03T – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE, RESEAUX D'EAU POTABLE (EN DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE ET POUR LA DEFENSE INCENDIE) ET RESEAUX DIVERS (N° 25-149 DU 9 MAI 2025).

#### DEMANDE DE SUBVENTION

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIERP POUR LE REMPLACEMENT DE QUATRE PROJECTEURS HORS SERVICE AU STADE DE FOOTBALL SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT (N° 25-156 DU 15 MAI 2025).

#### FINANCES

- CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES DU « SERVICE DES EAUX » (N° 25-117 DU 8 AVRIL 2025).

### PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

#### ❖ TRAVAUX-VOIRIE.

##### **25-06-TRAV-01 SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE ET D'UNE CUISINE CENTRALE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cet avenant n° 4.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget ville des exercices concernés au chapitre 45.

#### ❖ URBANISME.

##### **25-06-URB-02 ACQUISITION A L'AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE 191 AC 347 D'UNE CONTENANCE DE 137 M<sup>2</sup> APPARTENANT AUX CONSORTS D'ABOVILLE – VALLEE DOUEMONT – LE MALESHERBOIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée 191 AC 347 sise rue de la Vallée Doudemont – Malesherbes – 45330 Le Malesherbois, appartenant aux Consorts d'ABOVILLE.

- **ACCEPTE** le financement du prix de la parcelle (140 €) et des frais d'acte notarié afférents à cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de ladite parcelle et notamment l'acte notarié nécessaire à la réalisation de la vente.
- **PRECISE** que la dépense correspondant à l'acquisition de la parcelle, frais d'acte notarié inclus, sera imputée au chapitre 21 du budget principal de l'exercice concerné.

❖ **SECURITE ET CADRE DE VIE.**

**25-06-SECU-03      SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION « 30 MILLIONS D'AMIS » POUR UNE CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE – ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention afin de procéder à la stérilisation et à l'identification des chats dits errants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation « 30 Millions d'Amis ».
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 011 du budget principal des exercices concernés.

❖ **AFFAIRES SOCIALES-LOGEMENT-SANTE.**

**25-06-SOC-04      REPAS DES AINES – PRIX DU REPAS POUR LES CONJOINTS OU AMIS ET DISTRIBUTION DE COLIS.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** qu'un repas sera offert à tous les Malesherbois âgés de 72 ans et plus.
- **DECIDE** que le repas sera facturé 38 € (trente-huit euros) TTC aux conjoints ou amis de moins de 72 ans.
- **DECIDE** que les personnes ayant choisi de ne pas venir au repas bénéficieront d'un colis festif.
- **PRECISE** que les dépenses et recettes afférentes seront imputées au budget principal de l'année en cours aux chapitres 011 et 70.

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.**

**25-06-CAP-05      MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 25-03-CAP-03 – ECOLE DE MUSIQUE DU MALESHERBOIS – GRATUITE ACCORDEE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARC-EN-CIEL.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** la gratuité aux élèves inscrits à l'Ecole Municipale de Musique et relevant de la convention de partenariat avec l'association « Arc-en-Ciel », uniquement pour la partie « cours individuel instrumental » dispensé après avis favorable du professeur d'éveil musical pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2024/2025.

- **PRECISE** que l'association « Arc-en-Ciel » sera informée de la présente délibération.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-06-CAP-06          ADOPTION DES TARIFS TRIMESTRIELS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** les différents tarifs trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique du Malesherbois pour la rentrée scolaire 2025/2026.
- **PRECISE** que la grille des tarifications sera applicable pour la rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2025 et sera portée à la connaissance de toute personne s'inscrivant à l'Ecole Municipale de Musique.
- **PRECISE** que les familles ont la possibilité de régler leurs factures mensuellement à partir du mois d'octobre.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites aux budgets des exercices considérés, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

**25-06-CAP-07          SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SOUVENIR FRANÇAIS COMITE DU PITHIVERAIS GATINAIS » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Souvenir Français Comité du Pithiverais Gâtinais » une subvention exceptionnelle d'un montant de 895,00 € (huit cent quatre-vingt-quinze euros) pour la réalisation de l'opération « remise au propre de la sépulture du Capitaine Lelièvre – Cimetière de Malesherbes » au titre de l'année 2025.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-06-CAP-08          SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION MEDIEVALE « PER LILIUM ET CRUCEM » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association Médiévale « Per Lilium Et Crucem » une subvention d'équipement d'un montant de 5 000,00 € (cinq mille euros) pour la réalisation de l'opération « Achats matériels de protection adulte et enfant, achat d'éléments de costumes » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie du Malesherbois.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

**25-06-CAP-09 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « CLUB DE BADMINTON DE MALESHERBES » AU TITRE DE L'ANNEE 2025.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Club de Badminton de Malesherbes » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 282,94 € (mille deux cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-quatorze cents) pour la réalisation de l'opération « Formation arbitre par 5 membres de l'association » au titre de l'année 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie du Malesherbois.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

❖ **FINANCES.**

**25-06-FIN-10 MISE A JOUR DES MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE AU MALESHERBOIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION).**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Plan ETAT-REGION (CPER).
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES H.T.</b>	
Coût prévisionnel total de l'opération maison de santé hors opération géothermie	<b>2 915 553,68 €</b>
Dépenses éligibles au titre du CPER	<b>1 450 000,00 €</b>
<b>RESSOURCES PREVISIONNELLES H.T.</b>	
<b>Financeurs</b>	<b>Pour le total des dépenses éligibles au titre du CPER</b>
ETAT (CPER)	362 500,00 €      25,00%
REGION (CPER)	362 500,00 €      25,00%
DEPARTEMENT DU LOIRET	200 000,00 €      13,79%
Autofinancement	525 000,00 €      36,21%
<b>Total des ressources prévisionnelles</b>	<b>1 450 000,00 €      100,00%</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document se rapportant à cette demande de subvention.

## MOTION

### 25-06-MOT-11 MOTION CONTRE LA CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ETAT EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **REFUSE** catégoriquement la création d'un Etablissement Public Foncier d'Etat sur le territoire du Centre-Val de Loire.
- **REFUSE** tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
- **SOUHAITE** faire respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France.
- **RESPECTE** le principe de libre administration des collectivités locales.
- **AFFIRME** que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.
- **AFFIRME** qu'une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu'une fiscalité subie.

## INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

